

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 31 mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Eric Le Disses, Maire, par suite de convocation du 24 mai 2022.

Présents : MMES, MM. Éric LE DISSES, Patricia COLIN, Gérard TERRIER, Céline ARGENTI, Claude BIOLLEY, Véronique TARDY, Patrick VILORIA, Isabelle BRIÈRE, Jean-Marc BLOCQUEL, Dominique ABADIE, Marie-Rose ROS, Bernard CANTO, Claudette VANDEVOORDE, adjoints, Isabelle NOHAIN, Sylvia PENELET, Michel VINCENTELLI, Jocelyne POMMIER, Bina FODERA, Véronique PRADEL, Éric MIGLIORE, Grégory PANAGOUDIS, Sophie MICOTTI, Monique CATONI, André IRLLES, Magali LOVERA, Marie-Claude GARGANI, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Christelle PENNICA à Bernard CANTO, Joseph GRASSINI à Véronique TARDY, Michel LO IACONO à Céline ARGENTI, Yves AUFFRET à Patrick VILORIA, Antoine CAMISULI à Gérard TERRIER, Anthony SANCHEZ à Isabelle BRIÈRE, Patricia BELLON à Dominique ABADIE, Jeanine CHARVOT-ISNARD à Jocelyne POMMIER, Amandine PRUVOST à Claude BIOLLEY, Rémy ARAKELIAN à Michel VINCENTELLI, Laurent ESCOLLE à Jean-Marc BLOCQUEL, Adrien ALÉO à André IRLLES.

Absent : Véronique PAGANO,

Secrétaire de séance : Grégory PANAGOUDIS

Conseillers Municipaux : Effectif : 39 ; Présents : 26 ; Pouvoirs : 12 ; Absent(e) : 1

N°22053103

Rapport sur la Dotation de solidarité urbaine (DSU) – Exercice 2021

Vu l'article L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Personnel rendu le 16 mai 2022 ;

Considérant que la commune doit présenter, chaque année avant le 30 juin de l'année N+1, un rapport retraçant les actions de développement social et urbain entreprises au cours de l'exercice et les conditions de leur financement ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) constitue une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes, et qu'elle a pour objet de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources propres et supportant des charges élevées ».

En 2021, la Ville a perçu la somme de 1 189 514 euros au titre de la DSU.

Chaque année, un rapport retraçant les actions de développement social et urbain entreprises au cours de l'exercice et les conditions de leur financement est présenté au conseil municipal, qui en prend acte.

Le conseil municipal,

→ **prend acte**, du rapport sur la dotation de Solidarité Urbaine pour l'exercice 2021, ci-annexé,

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Eric LE DISSÈS.

